LE MÉTIER DE
PAYSAGISTE CONCEPTEUR

janvier 2020, Claire Gautier

Voyage d'étude en Auvergne

Signé PAP, n°36

Soucieux d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 40 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Ce mois-ci, le Signé PAP vous est proposé par Claire Gautier, paysagiste conceptrice et urbaniste, co-fondatrice de l'agence Folléa-Gautier.

Merci de la diffusion que vous pourrez donner à cet article !

Paysage, paysagiste

Trois petites lettres seulement distinguent les mots « paysage » et « paysagiste ». Et pourtant, dans le langage commun, un abîme les sépare. Toute la difficulté d'une profession se tient là, de part et d'autre de ce gouffre de confusion et d'ignorance. Le mot « paysage » évoque sans difficulté des univers variés et des échelles contrastées. On parle, selon les cas, de paysage rural, naturel, urbain, forestier, ou industriel. Le paysage peut être immense ou intimiste. Il peut se parer d'un nombre infini d'adjectifs selon l'humeur de celui ou celle qui le perçoit : lumineux, verdoyant, délicat ; mais

Paysages de l'après-pétrole
Collectif

aussi épuré, minimaliste ; et, à l'autre extrémité de la palette : sombre, inquiétant, chaotique.

Au-delà de l'acception « peintre de paysage », le mot « paysagiste », à l'inverse, apparaît bien étroit dans son sens communément admis : il est censé dénommer encore aujourd'hui celui qui dessine et entretient les parcs et jardins, comme si le métier n'avait pas évolué au fil du temps[1]. En réalité il y a longtemps que le paysagiste a fait l'école buissonnière, franchissant le mur qui clôture le jardin pour gagner le paysage dans son infinie diversité : un jardin aujourd'hui planétaire.

En 2016, la loi « pour la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages » reconnaît cet état de fait quand elle introduit le terme de « paysagiste concepteur » dans son article 174. Un mur d'incompréhension continue cependant à exister au sujet de ce métier encore inconnu du public, de la quasi-totalité des élus et même du monde de l'aménagement. Cette méconnaissance du métier de paysagiste concepteur nuit à la santé du pays à l'heure où la transition écologique appelle une modification profonde de nos modes et de nos cadres de vie. Déployons donc l'éventail des compétences et des activités du paysagiste pour montrer comment elles apportent créativité et qualité à l'aménagement d'un territoire de l'après-pétrole.

A la croisée des disciplines

Pour être pertinente, toute intervention sur le territoire se fonde sur une lecture à la fois savante et sensible du paysage afin de décrypter sa composition, ses valeurs et ses faiblesses. Le paysagiste concepteur fait donc appel à des disciplines scientifiques - historiques, sociologiques, économique - ou artistiques. Combinées ensemble, ces références l'aident à construire un projet ancré sur un argumentaire solide autant que sur la capacité inventive du concepteur. Ce couplage de l'ancrage et de la créativité fonde **la démarche paysagère.**

Les caractéristiques naturelles d'un paysage s'expliquent par sa géologie, sa géomorphologie, sa pédologie, son écologie mais aussi son hydrographie et sa climatologie. Chacune de ces disciplines apporte des éléments de compréhension sur sa formation, ses évolutions et sa transformation possible. La mise en valeur paysagère d'un fond de vallée demande de connaître avec précision la nature et la perméabilité des sols (pédologie) et des roches sous-jacentes (géologie), la diversité de la faune et de la flore et leurs dynamiques locales (écologie). La reprise des berges tiendra compte du régime hydraulique du cours d'eau et des risques d'inondation (hydrologie). Enfin, la prise en compte du réchauffement climatique (climatologie) invite à choisir une flore capable de résister à des phénomènes météorologiques plus brutaux, pics de sécheresse ou épisodes tempétueux.

De la même façon, interroger l'histoire d'un lieu et comprendre sa constitution progressive peuvent être déterminant pour le projet. Il est important de comprendre comment ont évolué les paysages au fil du temps, comment les hommes ont agi sur eux. On convoque alors l'histoire, voire l'archéologie. Un paysage rural tel qu'il se présente aujourd'hui est presque toujours le résultat d'un long processus de transformations du fait d'une succession d'activités humaines. Savoir que cette forêt n'a pas toujours existé mais qu'elle est apparue à la suite à une déprise agricole permet de désacraliser quelque peu cet espace naturel ou d'en imaginer l'évolution possible.

Nourrir le processus d'un projet de paysage par les apports de l'analyse sociologique permet de situer les acteurs de ce paysage dont les modes de vie le façonnent et le construisent (urbanisme). Ces disciplines aident aussi à appréhender les changements de comportement en matière de mobilités. Les paysages urbains sont des lieux complexes où coexistent une multitude de fonctions (habitat, travail, déplacements, rencontres, loisirs), une multitude de personnes (familles, célibataires, travailleurs, livreurs, personnes âgées) et une diversité d'espaces nécessaires à la vie en commun (logements, bureaux, équipements, espaces publics). Cette accumulation crée parfois des déséquilibres susceptibles de provoquer un mal être ou des conflits qu'il faut savoir analyser pour pouvoir réparer, réhabiliter, revaloriser ou redévelopper la

[1] Les dictionnaires sont restés bloqués sur cette acception restrictive qui ne se réfère qu'à la source du métier. Le récent dictionnaire en ligne *Lintern@ute* définit le paysagiste comme la « personne qui élabore les plans des jardins, des parcs ». Le *Larousse* propose deux expressions : « (architecte) paysagiste, ingénieur agronome spécialisé dans la conception de jardins et d'espaces verts », et « jardinier paysagiste, jardinier qui dessine des jardins, comme le jardiniste ou l'architecte paysagiste ». De son côté, le Centre des ressources textuelles et lexicales (CNRTL), estampillé CNRS, reste aussi étroit en définissant le paysagiste comme : « (architecte, dessinateur, jardinier) paysagiste. (architecte, dessinateur) qui conçoit, (jardinier) qui réalise et entretient des parcs, des jardins d'agrément, des abords de propriétés ».

ville. Analyser les effets de la coupure opérée par une autoroute urbaine au cœur d'une métropole jusqu'à rendre impossible la liaison d'un quartier à un autre, comprendre les conséquences et les nuisances que crée le trafic routier en termes de santé pour les populations riveraines permet de repenser la place de l'infrastructure en ville et d'imaginer des alternatives possibles.

Les logiques économiques imprègnent nos paysages. L'économie commerciale et industrielle s'affiche sans pudeur aux franges de nos villes ; l'économie agricole dessine nos campagnes ; l'économie touristique marque nos côtes littorales, nos montagnes et nos villes patrimoniales ; l'économie énergétique trame et ponctue notre territoire. Pour agir dans le paysage, savoir mobiliser les déterminants économiques se révèle indispensable. La replantation d'un bocage appelle un redécoupage de leurs parcelles par les agriculteurs : ceux-ci s'y décideront s'ils trouvent intérêt à gérer ces boisements linéaires. Il faut donc en organiser la gestion mutualisée, et/ou développer une filière de transformation de la biomasse sous forme de bois-énergie ou bois d'œuvre. Le paysagiste a à cœur de comprendre les économies locales et d'identifier les leviers par lesquels son projet fera sens dans la vie réelle de sorte que la gestion des lieux soit la plus sobre possible.

Il est enfin essentiel de porter un regard esthétique sur le paysage. Si le « beau » est l'objet d'une appropriation subjective, celle-ci est aussi de nature culturelle. Liée à notre mémoire collective et aux héritages, elle peut ainsi se partager. Parler de la qualité d'un paysage, c'est évoquer son harmonie, une composition cohérente qui a du sens dans son environnement et pour une communauté donnée. La qualité d'un paysage rural peut tenir à la silhouette d'un village perché dont le clocher marque la ligne de crête. Personne ne peut revendiquer la composition d'un tel paysage : il s'agit d'une œuvre commune, construite année après année par les hommes, qui doit être reconnue comme telle et doit aussi pouvoir évoluer. Sa protection n'est pas une fin en soi, car comment figer la réalité à tout jamais ? Pour construire des paysages vivants, la démarche de projet engage un processus de création fondé sur un dessin qui prend appui sur les valeurs sensibles pour les sublimer.

En convoquant toutes ces disciplines, en les interrogeant au prisme du paysage, le rôle du paysagiste concepteur s'apparente à celui d'un généraliste capable de clarifier leur complexité pour agir sur le territoire en ménageant un juste équilibre entre les valeurs économiques, environnementales et sociales.

Schéma 1. Le métier des paysagistes concepteurs : à la croisée des disciplines

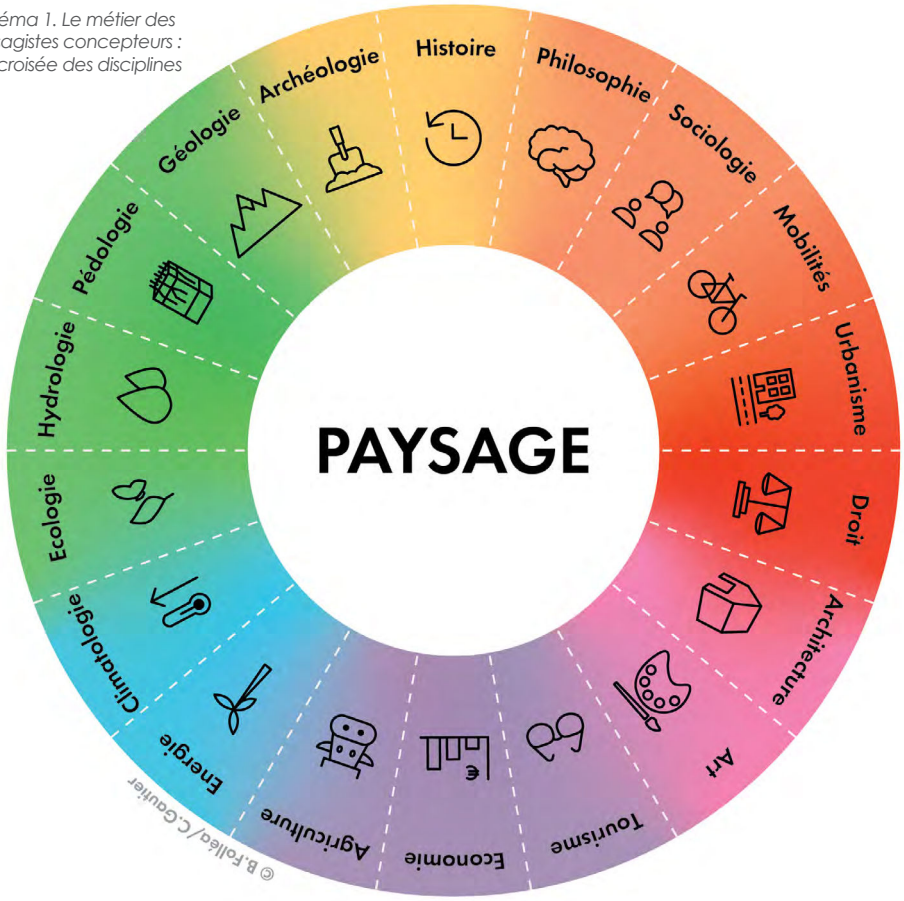

L'étendue des échelles

Le paysagiste peut intervenir sur le tracé d'un canal, la création d'un parvis, l'étude d'un éco-quartier ou la rédaction d'un atlas départemental des paysages. De la plantation d'un jardin à l'élaboration d'un schéma de cohérence territorial (SCOT), le champ d'action du paysagiste est large et varié. Avec l'expérience, le paysagiste en découvre peu à peu l'étendue.

On peut distinguer sept catégories dans les échelles de son intervention. A chacune de ces catégories correspond un éventail de commandes de nature différente.

Dans la catégorie des **jardins** se côtoient des missions de conception et de suivi de travaux de jardins privés, de parcs publics, de golfs et autres espaces de sports et de loisirs.

A l'échelle des **espaces publics**, les commandes portent sur des missions de conception et de suivi de travaux d'espaces publics non bâtis, urbains ou ruraux. Il peut s'agir de l'aménagement de places, de rues, d'avenues, de boulevards et de quais, l'organisation de circulations douces, de stationnements ou l'aménagement de cimetières.
Ces deux premières catégories recouvrent généralement des missions de maîtrise d'œuvre où le paysagiste concepteur assure l'ensemble de la conception et du suivi des travaux. Lorsque c'est nécessaire, il s'associe à d'autres maîtres d'œuvre concepteurs ou ingénieurs, à des éclairagistes, des écologues ou ingénieurs VRD (voiries et réseaux divers).

L'échelle de l'**urbanisme** opérationnel regroupe des missions plus variées encore. On y retrouve la programmation urbaine, la maîtrise d'œuvre urbaine des éco-quartiers, les plans d'urbanisme, les zones d'aménagement concerté (ZAC), la rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU, la revitalisation des centres urbains, la (re)composition des espaces péri-urbains, la promotion de l'agriculture urbaine ou la réhabilitation de friches industrielles. Les commandes complexes nécessitent la composition d'équipes pluridisciplinaires associant des architectes, des urbanistes, des sociologues, selon les commandes, dont le paysagiste concepteur peut être le mandataire. Suivant le stade du projet, Les missions peuvent se situer en amont, à l'étape programmatique ou de faisabilité, avec des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elles peuvent également appeler des missions de maîtrise d'œuvre urbaine ou de maîtrise d'œuvre complète. Ces engagements de longue durée appellent une procédure d'accord-cadre permettant de faire évoluer le marché en fonction des exigences du projet. La création d'un éco-quartier peut s'étendre sur plus de dix ans : la présence de l'équipe de concepteurs en pérennise les axes et la cohérence dans le temps. L'équipe conceptrice reste souvent la seule à connaître son origine, ses fondements et son évolution, là où les cadres et techniciens de la maîtrise d'ouvrage se sont renouvelés tout au long du chantier.

L'échelle des **grandes infrastructures** porte sur les « grands projets » : création de routes et d'autoroutes, de voies ferrées et de gares, de tramways et de tram-trains, de pôles d'échanges multimodaux, de canaux et de ports. Il peut s'agir également des sites de production ou de transport énergétique, d'ouvertures de carrières ou de leur réhabilitation, ou encore d'entrées de ville et d'urbanisme commercial à réhabiliter. Ces grands projets supposent une vision territoriale ainsi qu'une approche transdisciplinaire. Ils appellent une habileté en matière de dessin afin que l'insertion du projet dans le paysage s'impose avec évidence. Le travail de conception intègre des allers-retours avec les ingénieurs pour faire partager la complexité de l'opération dans tous les domaines concernés : géométrie, terrassements, ouvrages, hydraulique, protections phoniques, milieu naturel, équipements divers, gestion et exploitation. Un talent spécifique est nécessaire pour que, par la médiation, la concertation et l'animation, le projet soit accepté par tous ses acteurs. Sur le projet du Canal Seine Nord Europe, un blocage a pu ainsi être dénoué d'entrée de jeu grâce à des ateliers de concertation où ont été présentés des photomontages, vues d'avion et perspectives sur le territoire. Comme pour les projets d'urbanisme opérationnel, les missions peuvent se situer à l'amont, en programmation des projets de grandes infrastructures, en continu par assistance à maîtrise d'ouvrage, ou à l'aval en maîtrise d'œuvre.

L'échelle des **espaces naturels, culturels ou ruraux** groupe les missions de préservation, de valorisation et de gestion des sites du patrimoine naturel, autour d'un monument ou site historique ou bien à la campagne. Il peut s'agir de définir un espace naturel sensible (ENS), d'appliquer la loi Littoral ou la loi Montagne, de réaliser une opération grand site, labelliser un grand site de France, mettre en valeur des sites patrimoniaux (biens UNESCO, sites classés, monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables) ou de qualités paysagères

spécifiques ou caractéristiques, et de rédiger les plans de gestion associés. Il peut s'agir aussi d'accompagner les acteurs du monde agricole ou forestier dans une gestion qualitative et durable de leurs exploitations. L'ensemble de ces missions couvre un travail d'analyse et de synthèse et la proposition d'actions à mettre en œuvre. Appelant une démarche transdisciplinaire, ces dossiers complexes et souvent conflictuels requièrent une capacité d'écoute et de synthèse lors d'ateliers de médiation ou de concertation que le paysagiste concepteur peut prendre en charge.

La planification aborde l'échelle du **territoire**. Le « grand paysage » peut inclure des grandes infrastructures comme des espaces naturels,

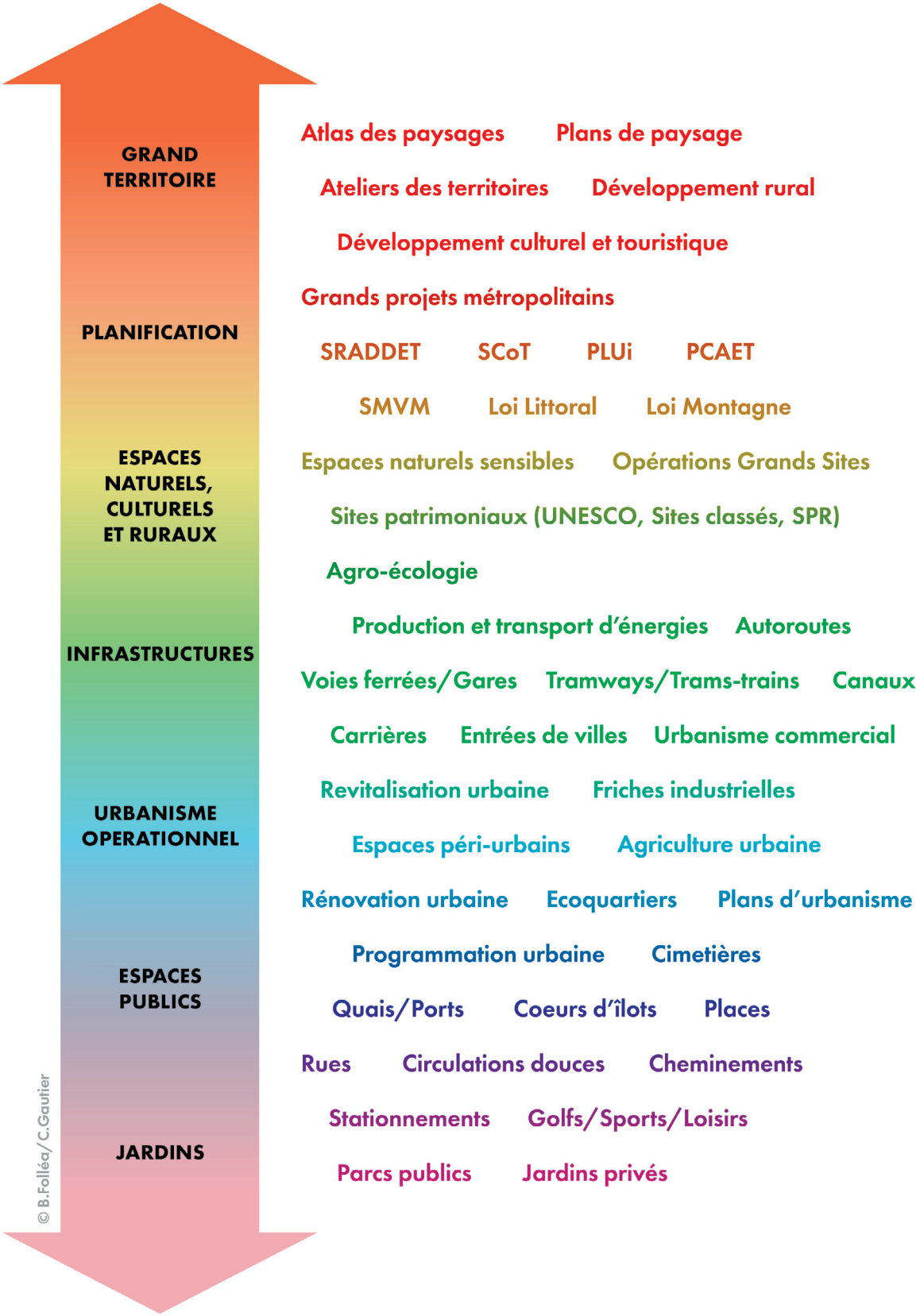

Schéma
2. Le

culturels et ruraux. La planification élabore ce que l'on nomme communément les documents d'urbanisme. Ces documents règlementaires sont souvent réalisés par des paysagistes concepteurs dont la démarche en urbanisme intéresse de plus en plus les collectivités. Entrer dans un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ou un schéma de cohérence territoriale (SCOT) « par le paysage » est une façon de redonner un sens concret à des documents techniques qu'il faut savoir rattacher à la réalité du territoire. Mener des ateliers de travail, organiser des visites sur le terrain pour susciter une perception partagée du paysage afin que ses valeurs fondamentales puissent armer le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) : autant de préalables efficaces pour emmener les élus dans cette longue aventure qu'est la réalisation ou la révision d'un PLUI ou d'un SCOT. Grâce à la démarche paysagère, le SCOT va devenir projet de territoire. En permanence au contact du territoire, les élus le comprennent : aujourd'hui, tous les documents de planification peuvent être abordés par la démarche paysagère, qu'il s'agisse de Sraddet, de SCOT, de PLUI, de PCAET ou de SMVM[2]. Chacun de ces documents embrasse des échelles parfois très vastes, dont les paysagistes concepteurs sont coutumiers.

L'échelle du **grand territoire** concerne les documents non réglementaires couvrant de vastes ensembles. Ces documents de connaissance et de diagnostic alimentent les politiques à mettre en œuvre en matière d'aménagement. Il s'agit des atlas de paysage, des plans de paysage, des chartes de paysage, des ateliers des territoires, schémas de développement culturel et touristique, grands projets métropolitains, schémas de développement rural et, demain peut-être, d'autres projets de démarches paysagères territoriales portant sur les énergies renouvelables, la sobriété, l'efficacité et la biodiversité. Comme les documents de planification, ces documents visent une orientation sur le long terme. La démarche paysagère apporte des connaissances et des argumentaires solides pour accompagner les territoires dans leurs évolutions et mutations : les atlas de paysage peuvent proposer les bases pour une politique de paysage à l'échelle d'un département ou d'une région. Comme les ateliers des territoires, les plans de paysage et les schémas de développement pour le tourisme, la culture ou le milieu rural définissent des stratégies et des feuilles de route pour les décennies futures en élaborant des programmes d'actions. Menés par des paysagistes concepteurs appuyés sur des compétences de spécialistes, ces documents apportent des propositions inventives au sujet du devenir de nos territoires, dans un contexte de transition écologique et sociale.

Un emboîtement d'échelles

Il n'y a pas de cloisons pour séparer les différentes missions des paysagistes concepteurs. Dans le cas de la programmation urbaine d'un éco-quartier qui comporte l'aménagement d'espaces publics, l'urbanisme opérationnel se combine avec une maîtrise d'œuvre sur ces espaces publics. De la même façon, quand les actions d'un atelier des territoires trouvent leur traduction réglementaire dans un SCOT, grand territoire et planification vont s'articuler naturellement. Lors de l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) d'un PLUI, planification et urbanisme opérationnel s'associent en une sorte de fondu enchaîné qui conduit le paysagiste concepteur à articuler en permanence une échelle à l'autre, du grand territoire à la parcelle.

La démarche paysagère au service des grands défis contemporains

La démarche paysagère menée par le paysagiste concepteur est une démarche de projet innovante mixant concertation, créativité et ancrage territorial. La singularité de cette approche globale permet au paysagiste d'être force de propositions face aux grands défis de nos sociétés. En privilégiant des solutions naturelles et peu coûteuses lorsque c'est possible, le paysagiste contribue à une **économie plus sobre et plus soutenable**. En conduisant des démarches de reconquête, de restauration ou de requalification, il redynamise et renforce l'**attractivité des territoires**. En concevant un urbanisme ancré dans la réalité sensible, il améliore le cadre de vie et favorise le **bien-vivre ensemble**. En intégrant l'esprit des lieux comme valeur fondamentale du projet, il se fonde sur la **mémoire des lieux et des hommes** qui l'ont construite. En prenant en compte les usages, il conçoit des espaces publics partagés, négociés et mutualisés qui renforcent la **cohésion sociale**. En offrant des espaces de nature en ville, il contribue au bien-être et à la **santé des populations**. En réorganisant les mobilités

[2] SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; SCOT : schéma de cohérence territoriale ; PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal ; PCAET : plan climat-air-énergie territorial ; SMVM : schéma de mise en valeur de la mer.

en faveur des déplacements doux et actifs, il favorise les **changements de comportements** dans les déplacements urbains. En rendant les surfaces de la ville plus perméables, il **prévient les catastrophes naturelles** liées à une artificialisation excessive des sols et réduit les coûts très lourds de réparation et de dédommagement (prévention des inondations et de l'érosion des sols, gestion des eaux de pluie). En concevant des espaces publics abondamment végétalisés, il diminue les effets du réchauffement climatique et **régule efficacement la température** dans les villes. En rétablissant les corridors écologiques, il **restaure le vivant** et lutte contre la perte de biodiversité.

A la fois concepteur, médiateur, facilitateur, chercheur, enseignant, conseil auprès des services de l'Etat[3], des PNR ou des communes, le paysagiste occupe une place essentielle dans la construction du monde de demain. Le métier de paysagiste concepteur n'est pas tracé ni défini une fois pour toutes. Comme le paysage qui est son sujet, il s'enrichit et se complexifie avec son temps. En réponse aux aspirations des citoyens et au défi de la grande transition, ce métier intègre toujours plus de connaissances et de créativité. Il est urgent de le faire connaître et reconnaître pour passer des logiques d'aménagement et d'équipement à la démarche paysagère qui pourra transformer le pays et les territoires en autant de paysages de l'après-pétrole partagés, efficaces et harmonieux.

[3] Texte inspiré de la plaquette « Pourquoi faire appel à un paysagiste concepteur ? » Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), Fédération française du paysage (FFP), décembre 2019.
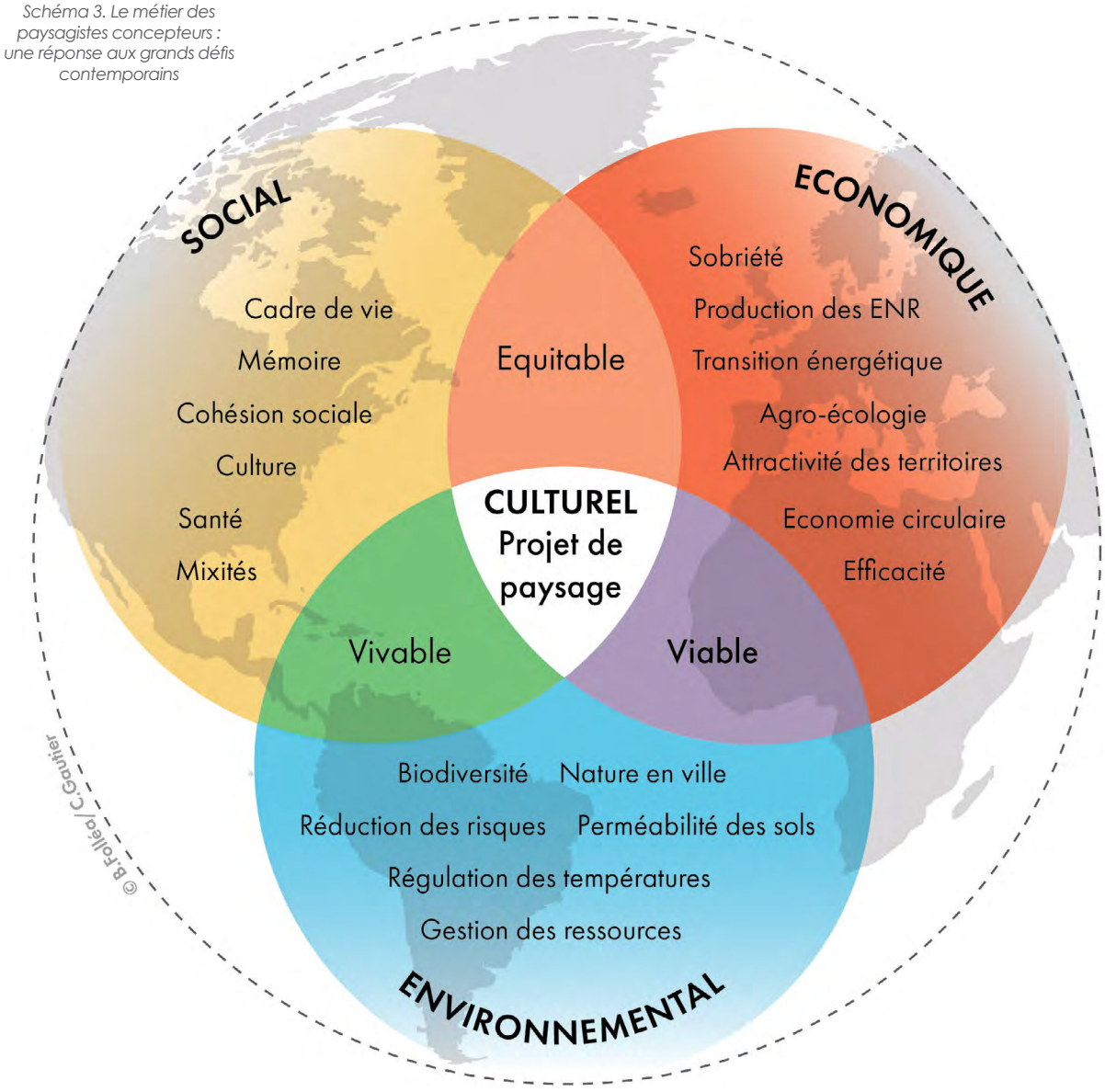
Schéma 3. Le métier des paysagistes concepteurs : une réponse aux grands défis contemporains